



DIAGNOSTIC

FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

VUE D'ENSEMBLE

JANVIER 2014

INTRODUCTION

Le CAMO pour personnes handicapées souhaitait établir un portrait de la situation de la formation des personnes handicapées au Québec en dégagant différents constats et enjeux pour lesquels des pistes d'action peuvent être mises de l'avant. Cet état de situation devait notamment permettre :

- d'établir les profils des personnes handicapées aux études en tenant compte de différents parcours et milieux d'études;
- de faire ressortir dans ces parcours le type de soutien éducatif dont ces personnes auraient pu bénéficier;
- de qualifier les niveaux de scolarité et de réussite scolaire;
- de situer ces parcours d'études en lien avec les perspectives professionnelles et leurs exigences de formation.

Pour réaliser cet état de situation, nous avons fait appel aux services de la firme Sogémap à qui nous avons évidemment apporté notre contribution professionnelle tout au long de la démarche.

MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

- Analyse de la documentation existante sur la problématique de la formation des personnes handicapées.
- Étude de données statistiques portant sur différents profils de personnes handicapées en formation.
- Consultation d'experts et de ressources impliquées dans ces milieux afin de recueillir leurs propres points de vue, commentaires et analyses.

Comme c'est souvent le cas dans ce type d'étude, Sogémap a aussi été confrontée aux limites des données existantes qui caractérisent donc la portée de ce diagnostic. On a pu constater quelques particularités à cet égard :

- Il existe plusieurs études et données mais elles sont souvent parcellaires, portant parfois sur une courte période de temps, sur un groupe d'âge particulier, sur un enjeu particulier ou sur une catégorie plus spécifique de personnes.
- Les données proviennent de diverses sources et ne comportent pas toujours la même définition de la population à l'étude, notamment celles de *l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités*, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou d'établissements scolaires.

1. LA POPULATION À L'ÉTUDE

La catégorie d'âge 0 à 34 ans a été retenue aux fins de cette étude. Cette strate d'âge a été divisée en trois groupes : les enfants d'âge préscolaire (0 à 5 ans), les enfants d'âge scolaire (6 à 15 ans) et les jeunes adultes (16 à 34 ans).

Les principales données socioéconomiques caractérisant cette population proviennent de *l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités* (EPLA, 2006). Ces données ont fait l'objet de traitements spécifiques par l'Institut de la statistique du Québec ou par l'Office des personnes handicapées du Québec.

L'EPLA considère une personne comme ayant un handicap lorsque celle-ci déclare, par une série de questions filtres, qu'elle éprouve des difficultés dans sa vie quotidienne ou mentionne un état physique ou mental ou un problème de santé qui réduit la quantité ou le genre d'activités auxquelles elle peut s'adonner. La notion d'incapacité demeure un terme générique qui couvre les handicaps, les limitations de l'activité et les restrictions à la participation sociale¹.

Nous mettons en relief quelques données générales portant sur la population à l'étude en invitant le lecteur à prendre connaissance de la version complète du diagnostic pour apprécier l'ensemble de ce premier portrait.

1.1 ESTIMATION DE LA POPULATION AVEC INCAPACITÉ

On estime à 104 690 personnes la catégorie d'âge 0 à 34 ans, soit 13,6 % de l'ensemble de cette population totale :

- 4 750 enfants d'âge préscolaire;
- 32 230 enfants d'âge scolaire;
- 67 710 jeunes adultes.

1.2 TYPES D'INCAPACITÉ

- 64 280 personnes présenteraient une incapacité variant de légère à modérée, représentant ainsi un peu plus de 60 % du groupe visé.
- 40 410 personnes présenteraient une incapacité variant de grave à très grave.

¹ Voir à ce sujet les définitions de l'Organisation mondiale de la santé citées par Emploi et Développement social Canada, *Guide fédéral de référence sur l'incapacité*, http://www.edsc.gc.ca/fra/invalidite/cra/guide_reference.shtml.

1.3 FRÉQUENTATION SCOLAIRE

- Selon les données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, on peut observer, de 2001-2002 à 2009-2010, une augmentation du nombre d'élèves handicapés à tous les ordres d'enseignement.
- Au secteur des jeunes, la proportion des élèves handicapés sur l'ensemble de ce groupe est passée, au cours de cette période, de 1,8 % à 3,3 %.
- Au niveau collégial, pour une période plus courte (2009 à 2011), le nombre d'étudiants en situation de handicap a considérablement augmenté avec une hausse de 80 %. Sur une période plus longue (1995 à 2007), il s'agit d'une augmentation beaucoup plus considérable, soit 330 %.
- Au niveau universitaire, on observe la même tendance à la hausse avec une augmentation de 192,6 %, de 2005 à 2012.

Les données portant sur les étudiants en situation de handicap au niveau postsecondaire proviennent des établissements d'enseignement collégial et universitaire et reflètent le nombre d'étudiants en situation de handicap qui font appel aux services d'aide qui soutiennent leurs études. Ces données ne reflètent donc qu'une partie de l'ensemble des étudiants en situation de handicap au niveau postsecondaire.

1.4 SEXE DES ÉTUDIANTS

- Aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire, les garçons sont nettement plus nombreux que les filles, représentant en 2009-2010, 70,9 % des élèves handicapés. Cette proportion est semblable à celle observée au cours des années antérieures.
- Au niveau collégial, la répartition est tout autre. En 2012, les filles représentaient 57,6 % des étudiants en situation de handicap.
- Au niveau universitaire, on observe la même répartition où les filles constituent 57,8 % de l'ensemble du groupe visé.

2. CONSTATS ET ENJEUX

2.1 L'ÉVOLUTION DES PROFILS DES ÉLÈVES ET DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Les établissements scolaires doivent composer avec de nouvelles problématiques en plus de celles liées traditionnellement à une déficience intellectuelle, physique ou sensorielle.

- Au primaire et au secondaire, on observe que les troubles envahissants du développement et la déficience langagière constituent les deux types de déficience qui ont le plus augmenté au cours des dernières années avec des augmentations respectives, de 2001-2002 à 2009-2010, de 285 % et de 218 %.
- Au niveau collégial, 70,6 % des étudiants en situation de handicap qui font appel aux services d'aide et de soutien aux études est composé de personnes dont les profils sont caractérisés par un trouble d'apprentissage, du déficit de l'attention, de santé mentale ou du spectre de l'autisme.
- Au niveau universitaire, on observe la même tendance.

Cette situation pose le défi de mettre en place tout le soutien pédagogique et éducatif nécessaire, faisant appel à une allocation appropriée des ressources professionnelles requises. Il s'agit aussi d'un autre défi majeur dans la perspective d'accueillir et d'intégrer sur le marché du travail ces personnes qui obtiendront des diplômes dans des domaines très variés au cours des prochaines années.

2.2 LA RÉUSSITE SCOLAIRE

AU NIVEAU SECONDAIRE

- Le taux de diplomation et de qualification² des élèves handicapés au secondaire était de 22,1 % en 2006 pour la cohorte des élèves entrés en 1^{re} année du secondaire en 1999. Ce taux était de 75,8 % pour les élèves sans incapacité.

Ce résultat n'est probablement pas sans lien avec le taux d'intégration en classe ordinaire dans la mesure où il semble généralement accepté que l'intégration en classe ordinaire offre de meilleures perspectives de réussite scolaire.

² Les diplômes admissibles aux fins du calcul du taux de diplomation et de qualification sont les suivants : le diplôme d'études secondaires (DES), le diplôme d'études professionnelles (DEP), l'attestation de spécialité professionnelle (ASP), l'attestation de formation professionnelle (AFP), l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ), le certificat de formation en entreprise et récupération (CEFER), le certificat de formation préparatoire au travail (CFPT) et le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS). Source : MELS, *Diplomation et qualification au secondaire*, édition 2011.

Or, le taux d'intégration en classe ordinaire varie beaucoup du préscolaire au secondaire, passant ainsi de 53,5 % à 27,7 %.

- Ce taux d'intégration varie aussi selon d'autres facteurs dont notamment la provenance de la région administrative ou la langue d'enseignement. À titre d'exemple, le taux d'intégration en classe ordinaire est de 64,8 % dans la région Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine alors qu'il se situe à 29 % à Montréal. Dans le secteur anglophone, ce taux est de 60,2 % alors qu'il est de 34,7 % dans le secteur francophone.

Sans doute faudra-t-il creuser davantage ce phénomène en comprenant mieux ce qui fait obstacle à l'intégration en classe ordinaire et ce qui peut permettre d'en assurer la réussite.

- On observe aussi, dans un autre ordre d'idées, que la présence des élèves handicapés en formation professionnelle demeure très faible. Sur un nombre total de 118 008 élèves inscrits en formation professionnelle en 2009-2010, on dénombrait 943 élèves handicapés. Les données disponibles concernent uniquement les élèves qui bénéficient de l'Aide financière aux études ou qui participent à une mesure d'Emploi-Québec. D'autres élèves handicapés ont pu s'inscrire dans ce parcours d'études sans faire appel à ce soutien financier. Les élèves handicapés demeurent néanmoins certainement sous-représentés en formation professionnelle si on réfère au nombre total d'élèves inscrits dans ce secteur.

Ce portrait est davantage préoccupant dans la mesure où, selon les études sur le marché du travail, on réalise que le tiers des besoins de main-d'œuvre fait appel à des compétences obtenues par la formation professionnelle et technique. Ces données nous invitent à pousser plus loin l'analyse en recherchant les facteurs explicatifs de cette situation.

AU NIVEAU POSTSECONDAIRE

- Au collégial, les étudiants en situation de handicap s'inscrivent à peu près également entre le secteur technique et le secteur préuniversitaire avec un écart de 2 à 3 % en faveur du secteur technique. Ces étudiants réussissant d'ailleurs aussi bien que leurs collègues qui ne présentent pas d'incapacité.
- Au niveau universitaire, la comparaison des domaines d'études entre les étudiants en situation de handicap et l'ensemble des étudiants indique toutefois des différences significatives. Les étudiants en situation de handicap sont, à titre d'exemple, beaucoup plus présents en sciences humaines que les autres étudiants (42,1 % par opposition à 19,1 %). On peut également noter des distinctions en sciences administratives où la présence des étudiants en situation de handicap est moins grande (12,3 % par opposition à 24,0 %) et en sciences de la santé (3 % par opposition à 9 %).

2.3 LA FORMATION ET L'EMPLOI

La formation demeure encore la meilleure assurance-emploi. Malgré tous les écueils et les problématiques particulières, il ressort que les personnes handicapées ont amélioré de façon significative leur formation au cours de la dernière décennie.

Toutefois, on observe un écart très important entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui de la population sans incapacité, même pour des niveaux de scolarité comparables :

	Avec incapacité (%)	Sans incapacité (%)
Sans diplôme d'études secondaires	25,9	49,1
Diplôme d'études secondaires	38,2	69,6
Diplôme d'une école de métiers	46,5	81,5
Diplôme d'études collégiales	54,7	80,3
Diplôme d'études universitaires	57,4	82,1

CONCLUSION

Malgré les limites des données qui étaient disponibles pour réaliser ce diagnostic, certains constats ont pu être établis et font ressortir des enjeux importants portant sur l'amélioration des conditions favorisant la formation des personnes handicapées. Il sera nécessaire de constituer une base de données plus exhaustive pour mieux documenter certaines réalités en s'assurant d'un cadre cohérent dans le recensement des informations requises.

Ce diagnostic a pu défaire le mythe soutenant que l'écart important entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui de la population sans incapacité repose sur le fait que ces personnes ne détiennent de formations adéquates. Rappelons simplement la présence accrue des étudiants en situation de handicap dans les services d'aide qui soutiennent leurs démarches d'études. Il s'agit d'une augmentation de 330 % au collégial et de 192,6 % à l'université au cours de la dernière décennie. L'accès à l'emploi ne suit cependant pas la même courbe que celle de la formation où l'on constate encore des écarts majeurs entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui de la population sans incapacité, même pour des niveaux de scolarité comparables.

Ce diagnostic apporte également un éclairage utile au regard des politiques et des stratégies gouvernementales qui veulent améliorer, de façon générale, la participation sociale des personnes handicapées et de façon plus particulière, l'emploi. Par cette étude, on comprend que pour améliorer cette participation sociale, il faudra sans doute mettre en œuvre des conditions pour augmenter le taux de diplomation et de qualification au secondaire, facilitant aussi aux personnes handicapées l'accès à la formation professionnelle. Ce diagnostic suggère enfin d'autres pistes à explorer en vue d'améliorer la formation des personnes handicapées.



LE COMITÉ D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE (CAMO) POUR PERSONNES HANDICAPÉES

TÉLÉPHONE : 514 ou 1 888 522-3310

TÉLÉSCRIPTEUR : 514 522-5425

TÉLÉCOPIEUR : 514 522-4708

COURRIEL : CAMO@CAMO.QC.CA

SITE INTERNET : WWW.CAMO.QC.CA

Cette publication a été réalisée grâce à une aide financière de la Commission des partenaires du marché du travail.



Dépôt légal
ISBN 978-2-922860-27-6